

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 9 décembre 2015, le préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de l'établissement des servitudes, des travaux nécessaires à la création :

- de la liaison électrique souterraine double circuit à 225 000 volts entre le futur poste de Grimaud et le pylône 13 de la ligne existante 225 000 volts St-Tropez - Trans
- de la liaison électrique souterraine double circuit à 225 000 volts entre le poste de Trans et la portée 62-63 de la ligne existante 225 000 volts St-Tropez - Trans
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Grimaud avec le projet,

au bénéfice de RTE - Réseau de Transport d'Electricité, sur le territoire des communes de GRIMAUD et de TRANS-EN-PROVENCE.

Cette décision relève de la compétence du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Le pétitionnaire, RTE, pourra être consulté en vue d'obtenir des informations complémentaires sur le projet, soit par voie postale à RTE - Centre Développement & Ingénierie Marseille - 46 avenue Elsa Triolet - CS 20022 - 13417 MARSEILLE cedex 08, soit par téléphone au 04 88 67 43 32.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres d'enquête tenus à sa disposition pendant toute la durée de l'enquête du **lundi 4 janvier au jeudi 4 février 2016 inclus** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 exceptés samedi, dimanche et jours fériés :

- à la mairie de Grimaud, Hôtel de Ville, Rue de la Mairie - 83316 GRIMAUD
- à la mairie de Trans-en-Provence, Centre municipal technique, 300 route du Plan - 83720 TRANS-EN-PROVENCE.

Il pourra également les adresser par courrier, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête (mairie de Grimaud).

L'objectif du projet est de raccorder le futur poste 225 000/63 000/20 000 volts de Grimaud au réseau 225 000 volts grâce à la ligne 225 000 volts existante St Tropez-Trans. Il consiste en la réalisation, à Grimaud d'une liaison électrique souterraine double à 225 000 volts entre le futur poste et la ligne St-Tropez-Trans, et à Trans en Provence d'une liaison électrique souterraine double 225 000 volts entre le poste de Trans et la ligne St-Tropez-Trans. Ces nouvelles liaisons auront respectivement une longueur d'environ 3 km et 1 km. Elles permettront de déposer respectivement 2 km de ligne aérienne double dans la plaine de Grimaud et 700 m sur la commune de Trans.

Le président du tribunal administratif de Toulon a désigné :

- Mme Christine GRAZIANA, Directrice au sein du cabinet d'avocats Landwell et associés (Isère), en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête.
- M. Robert HENAFF, ingénieur général du génie rural et des forêts, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplacera le titulaire, en cas d'empêchement et exercera alors sa mission jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures indiqués ci-après :

- Mairie de Grimaud Hôtel de Ville, Rue de la Mairie 83316 GRIMAUD le Mardi 12 janvier 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17 h00
- Mairie de Trans-en-Provence Centre municipal technique, 300 route du Plan - 83720 TRANS-EN-PROVENCE le Jeudi 21 janvier 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17 h00

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de 30 jours, à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents pourront être consultés par le public, durant une année à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de Grimaud et de Trans-en-Provence ainsi qu'au bureau du développement durable de la préfecture, et sur le site internet de la préfecture : www.var.gouv.fr